

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

- A compléter de la vacance du poste, autoriser un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant (5000 hab. ou plus) (a. 375 et 400.1) – CAN-3.1
- Nommer un secrétaire d'élection (a. 72) – PRÉ-10
- Demander la liste des électeurs domiciliés (a. 100) – LIS-3.1
- Afficher la liste du personnel électoral (a. 87) – PRÉ-10

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
12 february	JOUR -41	13 february	JOUR -40	14 february	JOUR -39	15 february	JOUR -38	16 february	JOUR -37	17 february	JOUR -36	18 february	JOUR -35
Premier jour pour autoriser un intervenant particulier (a. 512.4) – CAN-3		Premier jour pour autoriser un intervenant particulier (a. 512.4) – CAN-3		Premier jour pour recevoir une déclaration de candidature (a. 153) – CAN-1 et CAN-1.1		Premier jour pour recevoir une déclaration de candidature (a. 153) – CAN-1 et CAN-1.1		Premier jour pour donner l'avis public d'élection (a. 99) – PRÉ-12		Premier jour pour donner l'avis public d'élection (a. 99) – PRÉ-12		Premier jour pour recevoir les demandes d'inscription et les procurations des électeurs non domiciliés avant le dépôt de la liste. Les demandes reçues après cette date seront transmises à la commission de révision (a. 55.1)	
19 february	JOUR -34	20 february	JOUR -33	21 february	JOUR -32	22 february	JOUR -31	23 february	JOUR -30	24 february	JOUR -29	25 february	JOUR -28
Dernier jour pour transmettre aux candidats élus sans opposition une copie de la proclamation de leur élection (a. 170) – CAN-4		Dernier jour pour transmettre aux candidats élus sans opposition une copie de la proclamation de leur élection (a. 170) – CAN-4		Dernier jour pour autoriser un intervenant particulier (a. 512.4) – CAN-3		Dernier jour pour confectionner la liste électorale et la déposer au bureau de la municipalité (a. 101 et 105) – LIS-6 à LIS-10		Dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature (a. 153) – CAN-1 et CAN-1.1		Préparer les avis d'inscription à chaque personne inscrite sur la liste électorale et les avis d'absence d'inscription aux adresses sans électeur fournies par le DGE et les transmettre au plus tard le 5 ^e jour précédant le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision (a. 126) – REV-2		Dernier jour pour recevoir les demandes d'inscription et les procurations des électeurs non domiciliés avant le dépôt de la liste. Les demandes reçues après cette date seront transmises à la commission de révision (a. 55.1)	
26 february	JOUR -27	27 february	JOUR -26	28 february	JOUR -25	29 february	JOUR -24	1 ^{er} march	JOUR -23	2 ^e march	JOUR -22	3 ^e march	JOUR -21
Dernier jour pour transmettre aux candidats élus sans opposition une copie de la proclamation de leur élection (a. 170) – CAN-4		Dernier jour pour transmettre aux candidats élus sans opposition une copie de la proclamation de leur élection (a. 170) – CAN-4		Recevoir des partis autorisés les recommandations pour les réviseurs (100 000 hab. ou plus) (a. 115 et 116)		Recevoir des partis autorisés les recommandations pour les réviseurs (100 000 hab. ou plus) (a. 115 et 116)		Dernier jour pour transmettre une copie de la liste électorale aux ayants droit (a. 109) – LIS-11		Dernier jour pour donner l'avis public aux électeurs non domiciliés (a. 56) – LIS-5		Dernier jour pour donner l'avis public de la révision (a. 125) – REV-1	
4 ^e march	JOUR -20	5 ^e march	JOUR -19	6 ^e march	JOUR -18	7 ^e march	JOUR -17	8 ^e march	JOUR -16	9 ^e march	JOUR -15	10 ^e march	JOUR -14
Faire imprimer les bulletins de vote (a. 182) – BUL-1 et BUL-2		Transmettre la liste des endroits où sont établis les bureaux de vote par anticipation aux ayants droit (a. 177) – SCR-1		Transmettre la liste des endroits où sont établis les bureaux de vote par anticipation aux ayants droit (a. 177) – SCR-1		Dernier jour pour recevoir des partis autorisés les recommandations pour les scrutateurs, les secrétaires des bureaux de vote et les membres de la table de vérification de l'identité des électeurs (100 000 hab. ou plus) (a. 77, 78 et 81.1)		Dernier jour pour recevoir des partis autorisés les recommandations pour les scrutateurs, les secrétaires des bureaux de vote et les membres de la table de vérification de l'identité des électeurs (100 000 hab. ou plus) (a. 77, 78 et 81.1)		Premier jour de la période potentielle des travaux de la commission de révision (a. 122) – REV-3		Dernier jour pour déléguer les endroits, jours et heures de la révision, puis en aviser les ayants droit (a. 112 et 113) – REV-3	
11 ^e march	JOUR -13	12 ^e march	JOUR -12	13 ^e march	JOUR -11	14 ^e march	JOUR -10	15 ^e march	JOUR -9	16 ^e march	JOUR -8	17 ^e march	JOUR -7
Dernier jour pour transmettre une copie de la commission de révision (a. 132)		Dernier jour de la période potentielle pour présenter une demande à la commission de révision (a. 132)		Transmettre la liste des endroits où sont établis les bureaux de vote aux ayants droit (a. 169) – SCR-1		Dernier jour de la période potentielle des travaux de la commission de révision (a. 122)		Dernier jour pour recevoir les relevés des changements des commissions de révision (a. 138) – REV-6		Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 178 et 179) – BVI-5		Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 178 et 179) – BVI-5	
18 ^e march	JOUR -6	19 ^e march	JOUR -5	20 ^e march	JOUR -4	21 ^e march	JOUR -3	22 ^e march	JOUR -2	23 ^e march	JOUR -1	24 ^e march	JOUR -1
Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 178 et 179) – BVI-5		Dernier jour de la période potentielle pour recevoir une demande de vote itinérant (a. 175) – BVI-2		Dernier jour de la période potentielle pour recevoir une demande de vote itinérant (a. 175) – BVI-2		Dernier jour pour transmettre la liste des électeurs ayant voté par anticipation aux ayants droit (a. 184) – SCR-5		Dernier jour pour transmettre la liste des électeurs ayant voté par anticipation aux ayants droit (a. 184) – SCR-5		Dernier jour pour distribuer la carte de rappel (20 000 hab. ou plus) (a. 173) – PUB-2		Dernier jour pour autoriser un candidat indépendant (5000 hab. ou plus) (a. 375 et 400) – CAN-3.3	
Deuxième jour du vote par anticipation, le cas échéant (a. 174) – SCR-5		Deuxième jour du vote par anticipation, le cas échéant (a. 174) – SCR-5		Deuxième jour du vote par anticipation, le cas échéant (a. 174) – SCR-5		Deuxième jour du vote par anticipation, le cas échéant (a. 174) – SCR-5		Deuxième jour du vote par anticipation, le cas échéant (a. 174) – SCR-5		Deuxième jour du vote par anticipation, le cas échéant (a. 174) – SCR-5		Deuxième jour du vote par anticipation, le cas échéant (a. 174) – SCR-5	

LÉGENDE

- Déclaration de candidature
- Confection de la liste électorale
- Période potentielle de révision
- Accessible aux personnes handicapées

ACTIVITÉS SUBSÉQUENTES

- Après l'expiration du délai de quatre jours suivant la fin du recensement pour demander un nouveau dédoublement ou un nouveau recensement, proclamer les candidats élus par scrutin et leur transmettre une copie de la proclamation dans les trois jours (a. 255 et 259) – APP-2
- Donner l'avis public du résultat de l'élection, mentionnant les élus à l'ensemble des postes, et le transmettre au DGE ainsi qu'à la MPC ou à la communauté métropolitaine (a. 260) – APP-3
- Au plus tard le 12^e avril, transmettre leur liste des donateurs et rapport des dépenses (a. 513.1 à 513.2) concernant les électeurs domiciliés (a. 140) – REV-9
- Rappeler aux candidats, élus ou non, de transmettre leur liste des donateurs et rapport des dépenses (a. 513.1 à 513.2) (moins de 5000 hab.)